

COVID-19 : chômage partiel :



Le décret et l'ordonnance précisant les modalités de recours au dispositif d'activité partielle sont parus.

L'activité partielle permet à un employeur, contraint de réduire ou d'arrêter temporairement son activité en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de Coronavirus de bénéficier d'une aide financière de l'Etat pour indemniser ses salariés. Pour rappel le recours à l'activité partielle ne peut être mise en place que si l'épidémie de Coronavirus a un impact financier avéré pour votre structure.

➤ Précisions concernant **les associations sportives :**

Les cotisations des adhérents perçues en début de saison visent à pourvoir au bon fonctionnement de l'association et au paiement des salaires des animateurs qu'elle emploie. Dès lors, le recours au chômage partiel n'est pas justifié si l'association a enregistré, à la date de l'arrêt de ses activités, le nombre d'adhésions nécessaires pour faire face à ses charges annuelles et notamment au paiement des salaires. Source Infos Juridiques n°108 : Clubs EPGV.



Pour les cas particuliers, merci de prendre contact avec le CODEP EPGV de l'Ain par mail : codep-gv01@epgv.fr

Sport-Santé Chez Soi avec la FFEPGV :

Parce que le confinement ne doit pas altérer votre santé, votre bien-être ou votre moral, il est vivement conseillé de faire une activité physique à domicile. C'est pourquoi la FFEPGV a élaboré des séances EPGV en vidéo réalisées par ses animateurs professionnels. Vous pouvez retrouver les différentes vidéos en cliquant sur le lien suivant :

➤ <https://www.sport-sante.fr/fr/adherents/seances-sport-sante-chez-soi.html>



NOUVEAU : Vos animateurs de la Fédération vous donnent rendez-vous en live, pour des séances accessibles à tous, à faire à la maison

Groupe Facebook : *Sport Santé Chez Soi en Live !*



A vos agendas

REPORTE/04 avril 2020

Journée Animateurs
Ouverte aux Dirigeants
Thème : activités
en extérieur
à Ceyzeriat

10 octobre 2020

Assemblée Générale 2020
du CODEP EPGV 01
à St-André-sur-Vieux-Jonc



Initiatives locales : Abonnez-vous pour ne pas manquer les prochaines séances proposées par nos animateurs !



Aurélié CALON

<https://www.youtube.com/channel/UCOX0k5r1ISk389mu4d22eRg>



Céline BANCE

Groupe Facebook :
Gym volontaire Arpent Izernore

Depuis le mois de Mars, la campagne 2020 est lancée ! Ce dispositif est surtout pour les Clubs. En effet, une attention particulière leur est réservée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) et par la Fédération au niveau de la dotation : ils doivent être les bénéficiaires prioritaires.

- Les CODEP « têtes de réseau » :

Dans ce cadre, pour alléger la tâche de chaque club demandeur, nous vous proposons de vous associer à la conception d'un projet commun, piloté par le CODEP mais au profit des clubs qui ont souhaité s'associer. Aucune obligation et chaque club garde la possibilité de déposer lui-même son projet sur la plateforme "Compte-Asso". Retrouvez également des informations dans le Côté Club #44.

Exemples d'actions qui peuvent être éligibles		
Enfance	Adulte	Senior
Mise en place de séances 9 mois à 3 ans (en cycle ou à l'année).	Mise en place d'un nouveau cours Pilates	Mise en place d'un nouveau cours pour les seniors
	Mise en place de programme Marche active Sport-Santé, Marche Nordique Sport-Santé	

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Jérémy MARDON Conseiller de Développement CODEP EPGV de l'Ain au 06.43.89.58.23 ou par mail : codep-gv01@epgv.fr

Retour sur la journée Dirigeants/Animateurs du vendredi 13 mars 2020

Cette journée organisée par le Comité Départemental EPGV de l'Ain a rencontré un grand succès ! Trois interventions au programme sur différents modules :

- Réponses aux questions - Information sur les Subventions (CODEP EPGV de l'Ain).
- Droits et devoirs de la fonction employeur (Julien FOURNEAU - Ain Profession Sport et Culture).
- Formation professionnelle (Isabelle PINET - AFDAS).

Nombre de clubs participants : 17 clubs, soit 31 personnes. Le compte rendu de la journée a été envoyé par mail aux clubs.

